

MAISON D'ARRET DE DRAGUIGNAN
MARCHE DE TRAVAUX DE PARACHEVEMENT
LOT 01 – ELECTRICITE CFO CFA SSI

<i>ACTE D'ENGAGEMENT (AE)</i>

Maître d'ouvrage
APIJ
IMMEUBLE OKABE
67 AVENUE DE FONTAINEBLEAU
94 270 LE KREMLIN-BICETRE

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir Adjudicateur	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) Immeuble OKABE 67 Avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre
-----------------------------	--

Objet :	Marché de travaux de parachèvement de la maison d'arrêt de Draguignan LOT 01 Electricité courants forts courants faibles - SSI
----------------	--

Date de notification du marché : Montant : Programme : DRAGUIGNAN Parachèvement Opération : EJ :	Nantissement :
--	-----------------------

Passation du marché :

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R2123-1 et R2123-4 à R2123-5 du Code la commande publique.

Mois Mo

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois **d'octobre 2026**. Ce mois est appelé mois zéro : « mois M_0 ».

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice, Immeuble OKABE, 67 Avenue de Fontainebleau, 94 270 Le Kremlin-Bicêtre.

Ordonnateur : Monsieur le directeur général de l'APIJ

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'agent comptable de l'APIJ

SOMMAIRE

ARTICLE 1 :	CONTRACTANT	4
ARTICLE 2 :	OFFRE DE PRIX.....	6
2.1	Conditions générales.....	6
2.2	Montant du marché.....	6
ARTICLE 3 :	DUREE DU MARCHE	7
ARTICLE 4 :	DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS – A REMPLIR PAR LE CANDIDAT	7
ARTICLE 5 :	SOUS-TRAITANCE ENVISAGEE A LA PASSATION DU MARCHE	8
ARTICLE 6 :	REGLEMENT DES COMPTES.....	9
6.1	Paiement.....	9
6.2	Avance	10
ARTICLE 7 :	ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT.....	10

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

- Je soussigné :

- ☐ **Premier contractant :** candidat unique ou mandataire solidaire du groupement conjoint ou mandataire du groupement solidaire (rayer la mention inutile)

Nom :
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :
En qualité de :
Société :
au capital de :
Ayant son siège social :
Téléphone :
Immatriculé à l'INSEE le
N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principale (APE) :
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :
Adresse de l'établissement :

- ☐ *Deuxième contractant*

Nom :
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :
En qualité de :
Société :
au capital de :
Ayant son siège social :
Téléphone :
Immatriculé à l'INSEE le
N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principale (APE) :
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :
Adresse de l'établissement :

❑ *Troisième contractant*

Nom :
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :
En qualité de :
Société :
au capital de :
Ayant son siège social :
Téléphone :
Immatriculé à l'INSEE le
N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principale (APE) :
N° d'inscription au registre du Commerce et des Sociétés :
Adresse de l'établissement :

Après avoir pris connaissance du :

- Présent Acte d'Engagement (AE), de ses annexes et de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés ;
- DCE comprenant les Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), les plans, et l'ensemble des documents qui y sont mentionnés ;

Et après avoir produit toutes les attestations, certificats et déclarations prévus dans le nouveau code de la commande publique,

- Atteste sur l'honneur, que toutes les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-1 et R. 3243-3 du code du travail,
- M'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les prestations du marché aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Le présent engagement ainsi présenté ne me (nous) lie toutefois que si le marché m'est (nous est) attribué dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

2.1 Conditions générales

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois **figurant en page 2 de l'acte d'engagement** (mois M₀).

Les prix sont fermes et révisables conformément à l'article 4.3.1 du CCAP.

2.2 Montant du marché

Les prestations décrites au CCTP, seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire égal à (le détail figure dans la DPGF) :

	Montant en euros (en chiffres)
Prix hors TVA	
TVA au taux de 20%	
Prix TTC	

Montant arrêté (toutes taxes comprises) en toutes lettres :

.....

.....
La répartition, le cas échéant, de la rémunération entre les cotraitants, figure en annexe 1 du présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'à la clôture administrative et financière de l'opération.

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS – A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Le calendrier joint à la consultation (annexe 03 du présent AE) indique que les délais globaux d'exécution maximum en mois ou en semaines (en chiffres et en toutes lettres) des prestations seront les suivants :

Prestations	Délais	Point de départ du délai
Période de préparation de chantier	2 mois	Notification du marché
Période de travaux hors enceinte	16 mois	Ordre de service
Période de travaux en enceinte	15 mois	Ordre de service
Période de GPA	12 mois	Décision de réception des ouvrages

Le titulaire s'engage sur les délais suivants :

Prestations	Délais	Point de départ du délai
Période de préparation de chantier	... mois	Notification du marché
Période de travaux hors enceinte	... mois	Ordre de service
Période de travaux en enceinte	... mois	Ordre de service

Le délai global d'exécution des travaux tous lots confondus est de [XX mois à compléter par le candidat] mois à compter de la date de notification du présent marché (y compris période de préparation) étant précisé que celui-ci ne peut être supérieur à 17+12 mois (comprenant la GPA).

ARTICLE 5 : SOUS-TRAITANCE ENVISAGEE A LA PASSATION DU MARCHÉ

Cette clause est obligatoire : choisir A ou B, EN RAYANT LA MENTION INUTILE),

Le montant correspondant à la différence entre le montant total du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées doit toujours être indiqué (voir d).

A) Je n'envisage pas de sous-traiter.

B) Les actes spéciaux de sous-traitance indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, leurs noms et leurs conditions de paiement ; les montant des prestations sous-traitées constitueront le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement du sous-traitant, qui est réputée prendre effet à la date de notification du présent marché, sous réserve de la communication des informations recensées aux articles R.2193-1 à R.2193-9 du nouveau code de la commande publique.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément aux annexes précitées s'élève à :

	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT € TTC
Total		

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement est ainsi de : € TTC.

Conformément à l'article R2191-55 du nouveau code de la commande publique, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l'Agent Comptable de l'APIJ.

En cas de sous-traitance déclarée en cours d'exécution du marché, l'acte spécial de sous-traitance, ou tout acte spécial modificatif, pourra être notifié par mail avec accusé réception.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Paiement

Le Pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues en les créditant sur le compte suivant :

- ☐ En cas de paiement sur un compte unique

 COLLER LE RIB

- ☐ En cas de paiement sur des comptes distincts

Premier contractant : mandataire solidaire (en cas de groupement conjoint)

 COLLER LE RIB

Deuxième contractant

 COLLER LE RIB

Troisième contractant

 COLLER LE RIB

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l'attention de l'agence comptable de l'APIJ et fournir le RIB correspondant.

6.2 Avance

Le titulaire peut percevoir une avance si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Dans une telle hypothèse (cocher la case correspondante) :

☐ Je refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 6.3 du CCAP

☐ J'accepte de percevoir l'avance prévue à l'article 6.3 du CCAP

Le candidat doit indiquer s'il est une micro, une petite ou une moyenne entreprise (entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros), au sens de l'article R.2151-13 du Code de la commande publique.

☐ Oui

☐ Non

ARTICLE 7 : ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Annexe n°1 : répartition financière des cotraitants par mission ;

Annexe n°2 : acte spécial de sous-traitance.

Annexe n°3 : planning prévisionnel.

Fait en un seul original
à
le
Signature de l'entreprise

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Kremlin Bicêtre le

Le représentant du pouvoir adjudicateur